



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe supérieure, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne en aménagement, maintenance et exploitation du bâti, session 2026, dans l'académie de MAYOTTE.

La rectrice de l'académie de Mayotte,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe supérieure ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2026 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe supérieure et des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de MAYOTTE, au titre de l'année 2026 ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe supérieure dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne en aménagement, maintenance et exploitation du bâti, au titre de l'année 2026, dans l'académie de MAYOTTE :

Madame CORNICE Maimouna, cheffe du service juridique et achat, présidente, Rectorat de Mayotte, Mamoudzou.

Madame BOIVIN Marianne, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université Paris Saclay, Paris.

Monsieur PELLARDY Romain, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université Paris Saclay, Paris.

Monsieur BESSY Thierry, RH de proximité, Rectorat de Mayotte, Mamoudzou.

Monsieur BINA Mouridi, chef de la DAG, Rectorat de Mayotte, Mamoudzou.

Article 2

Le Secrétaire général de l'académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice,



Philippe
MICHEL
Valérie DEBUCHY